


PAS D'INSPECTEURS pour les cours en immersion

 Aucune inspection spécifique n'existe pour contrôler les cours en immersion, s'inquiète la députée Joëlle Maison (Défi)

► *“Cela fait dix ans que l'enseignement en immersion a été mis en place. C'est un succès et le nombre d'écoles adoptant l'immersion est toujours plus important. Dans ces conditions, l'absence d'inspecteurs spécifiques prévus est d'autant plus préoccupante. Aujourd'hui, les cours donnés en néerlandais ou en anglais dans ces écoles ne sont pas inspectés comme il le faudrait. C'est une situation qui m'inquiète beaucoup”,* insiste la députée Joëlle Maison (Défi). Alors que le décret prévoyant la mise en place de l'immersion linguistique date déjà de 2007, le niveau de langue des enseignants n'est d'ailleurs toujours pas contrôlé.

Des élèves qui reçoivent une partie de leurs cours en français, l'autre en néerlandais, anglais ou allemand : tel est le principe de l'enseignement en immersion. Un concept qui remporte un certain succès, le nombre d'élèves concernés en secondaire ayant ainsi plus que doublé en près de dix ans en Fédération Wallonie-Bruxelles, passant de 5.987 en 2008-2009 à 12.544 en 2016-2017.

Problème: la partie des cours dispensés dans l'autre langue

que le français, qui représente généralement la moitié de la grille horaire, n'est pas contrôlée, ou en tout cas pas de manière optimale. Il n'existe en effet pas d'inspecteurs parlant à la fois la langue étrangère et connaissant la matière qu'ils sont censés évaluer.

SELON LA MINISTRE de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), les inspections existent mais sont menées par des binômes composés d'un inspecteur généraliste non bilingue et d'un spécialiste des langues modernes, lequel traduit alors au premier ce qui se dit en classe. Une situation qui n'est pas idéale, mais qui est pragmatique, a indiqué mardi la ministre en commission à la députée, qui l'interpellait sur le sujet.

“Le service général d'inspection m'indique que, selon le cadre actuel, il est impossible d'augmenter le nombre de visites, d'autant que nous préparons une vaste réforme de l'inspection visant notamment à mettre en place et à suivre les plans de pilotage à partir de septembre 2018”, a entre autres ajouté Marie-Martine Schyns.

Reste que si le Pacte d'excellence va en effet considérablement modifier les missions d'inspection, cette réforme ne résoudra pas l'absence de contrôle préalable du niveau de langue des candidats enseignants.

“En pratique, l'évaluation régulière des enseignants de langue moderne par des inspecteurs qualifiés est impossible. Il n'y en a pas assez ! Les inspecteurs du primaire se rendent dès

lors en classe seuls et évaluent des enseignants sans comprendre la langue. C'est inquiétant quand on connaît le déficit de qualification de certains d'entre eux”, souligne Joëlle Maison.

Alors que le Pacte d'excellence prévoit l'enseignement d'une deuxième langue moderne dans toutes les écoles à partir de la 3^e primaire, rien dans le contexte actuel ne promet l'amélioration de la maîtrise d'une seconde langue par les élèves francophones.

Julien Thomas

“Les inspecteurs du primaire évaluent des enseignants sans comprendre la langue !”